

# POUILLE\* HISTORIQUE DE L'ARCHEVÊCHE DE RENNES

Par L'Abbé Guillotin de Corson - Chanoine Honoraire

1884

\*Pouillé : *Dénombrement, état de tous les bénéfices d'un diocèse, d'une abbaye, etc*

*A suivre : Langon - Brain*

## LANGON

*Landegon (797), — Lant-Degon (834), — Langon (1238).*

*Olim* du diocèse de Vannes et du territoire de Redon.

*Nunc* de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Redon.

**ORIGINES.** — Le bourg de Langon existait dès 797 et appartenait à un mactiern breton nommé Anau. Un comte franc, appelé Frodalt, envoya à cette époque deux délégués, Gautro et Hermandro, faire une enquête à Langon sur les titres de propriété d'Anau et de ses colons. A leurs questions le mactiern répondit qu'il occupait le *plou* par droit héréditaire, comme l'avaient occupé ses ancêtres de temps immémorial, « *ab avis et pro avis.* » Les scabins ou juges du comte décidèrent alors qu'Anau jurerait en invoquant les saints, et en même temps que douze témoins idoines, que le bourg de Langon, avec sa terre et ses colons, lui appartenait en toute propriété : « *Landegon vicus cum suis colonis et sua terra.* » Anau prêta le serment exigé, ainsi que ses douze témoins, nommés Wetencar, Travert, Riun, Risbert, Sulon, Alnou, Catlowen, Hinweten, Niniau, Catweten, Judwallon et Daniel. Tout

cela se passa au bourg même de Langon, en présence des prêtres Judoleno, Winbicham et Sulconnau <sup>1</sup>.

Ce mactiern Anau laissa trois enfants : Aelifrid, Godun et Agon qui se fit prêtre. Les deux premiers accusèrent celui-ci de s'être emparé injustement de l'héritage paternel à Langon : « *De hereditate que fuerat genitoris ipsorum nomine Anau, in loco nuncupante Landegon.* » Le prêtre Agon vint se défendre devant l'assemblée du plou réunie à Brufia, « *in loco nuncupante Brufia.* » Il prouva qu'il avait beaucoup dépensé pour conserver cet héritage, et il pria ses frères de lui rembourser ses avances s'ils voulaient le partager; mais Aelifrid et Godun furent couverts de confusion devant les scabins et se hâtèrent de se réconcilier avec leur frère, lui abandonnant leurs prétentions sur Langon : « *Dimittentes supradictam hereditatem Landegon.* » De son côté, le prêtre Agon offrit à ses frères une charretée de vin, qu'ils acceptèrent pour donner à Nomi-noë, dont l'envoyé Haldric se trouvait présent <sup>2</sup>.

Quelque temps après, en 838, ce prêtre Agon résolut de se retirer au monastère de Redon, que saint Convoyon venait de fonder. Dans cette intention, il donna aux moines de Saint-Sauveur sa propriété de Langon, c'est-à-dire sa maison, sa vigne et quatre manants, « *massam in Landegon et vineam et quatuor manentes.* » Il fit cette donation pour son propre salut et pour celui de son père Anau, et l'acte en fut passé à Langon même, dans l'église de Saint-Vénier : « *Factum est in loco nuncupante Landegon, in ecclesia Sancti Veneris* <sup>3</sup>. »

Les moines de Redon n'avaient pas attendu cette circonstance pour devenir maîtres de Langon; avant d'y être propriétaires fonciers, ils en étaient déjà les seigneurs féodaux. Dès 834, en effet, quatre ans avant la donation d'Agon, sur la recommandation de Nomi-noë, l'empereur Louis-le-Débonnaire donna à saint Convoyon, en même temps que la paroisse

1. *Cart. Roton*, 147.

2. *Ibidem*, 148.

3. D. Morice, *Prouves de l'Hist. de Bret.*, I, 272.

de Bains, le territoire de Langon : « *In pago Broweroch plebem que Bain nominatur, necnon et in eodem pago locellum qui nominatur Lant-Degon*<sup>1</sup>. »

Plus tard, en 850, Charles-le-Chauve confirma toutes les donations que son père avait faites au monastère de Redon, notamment celle de la paroisse de Langon.

En 852, en effet, Langon est désigné comme étant une paroisse, *plebs*, dans l'acte de donation d'un alleu nommé Campnelpot, situé au village de Camia, en Langon, et donné à l'abbaye de Redon par le prêtre Driwallon : « *Alodum Campnelpot in villa Camia, in plebe que vocatur Landegon*<sup>2</sup>. »

A cette même époque, deux églises existaient à Langon : l'église de Saint-Pierre, dans laquelle Anau donna, en 862, sa vigne de Tréal, « *vineam suam in Treal*, » aux moines de Redon, « *factum est hoc in ecclesia Landegun*, » et sur l'autel de laquelle douze témoins francs prêtèrent serment en faveur de saint Convoyon, « *juraverunt in altare Sancti Petri*<sup>3</sup>; » — et l'église de Saint-Vénier, « *ecclesia Sancti Veneris*, » dans laquelle nous venons de voir le prêtre Agon donner ses biens aux moines de Redon.

Les localités signalées à Langon au ix<sup>e</sup> siècle sont : le bourg, « *vicus Landegon*; » — Brufia, « *in loco nuncupante Brufia*, » où se tient une assemblée du plou; — la terre d'Acum, probablement d'Agon, « *tigran Acum in Lancon*, » dont dépend le champ de Camdonpont, « *campus nomine Camdonpont*, » injustement contesté à saint Convoyon par un nommé Fetmer; — Camproth, donné en aumône à saint Convoyon lui-même, présent à Langon, par le scabin franc Burg, « *dedit Burg Camproth in elemosina*; » — l'alleu de Campnelpot, situé au village de Camia, don fait à Redon par le prêtre Driwallon; — et la vigne de Tréal, offerte par Anau<sup>4</sup>.

1. *Cartul. Redon*, 363.

2. *Ibidem*, 368.

3. *Ibidem*, 458, 94.

4. *Ibidem*, 94, 188, 368, etc.

On retrouve à Langon, à cette époque, tous les éléments d'une paroisse bretonne, d'un *plou* : un chef ou mactiern ; — des assemblées du peuple, se réunissant pour les affaires importantes ; — des nobles bretons tels que Anau, Datlin, Worhocar, Godofred, Sultiern, Momlin et Acunir ; — des prêtres également bretons : Winbicham, Judoleno et Sulconnan en 797 ; Agon, fils du mactiern, Ridwant et Antracar, ses contemporains ; Driwallon en 852, et Atoere, Drewoion et Anauhoiarn vers 882 ; — des colons qui cultivent les terres d'Anau, — et des manants qu'Agon, fils de ce dernier, donne à Redon<sup>1</sup>.

Mais à côté de cette organisation locale, remarquons l'autorité carlovingienne se manifestant et les Francs se mêlant aux Bretons : en 797, le comte Frodalt envoie Gautro et Hermandro examiner les titres de propriété du mactiern Anau ; Nominoë, alors lieutenant de l'empereur, a également son représentant dans l'assemblée du peuple ; c'est Haldric à Brusia et Drewallon à Langon même. Puis apparaissent les scabins, juges pris dans la population, mais d'institution française. Les scabins de Langon sont : en 797, Sulon, Altroen, Catlowen, Worethael, Judwallon et Sici ; vers 826, Maenwallon, Wurhoiarn et Branoc ; vers 840, Branoc, Thiarnan, Arthwin, Catlowen, Worocar, Bénédic et Wathin<sup>2</sup>. Enfin, il est fait mention plusieurs fois dans les actes de Francs mêlés aux Bretons : c'est ainsi que dans l'assemblée du peuple, vers 840, douze Francs, « *Franci*, » sont appelés comme témoins et prêtent serment sur l'autel de Saint-Pierre de Langon<sup>3</sup>.

Telle était donc la physionomie, en partie bretonne et en partie française, que présentait la paroisse de Langon au ix<sup>e</sup> siècle. Ses limites étaient encore indécises, paraît-il, car Alain-le-Grand vint lui-même les fixer du côté de Pipriac,

1. *Cartul. Roton.*, 438 et passim.

2. *Ibidem*, 447, 448, 94.

3. *Ibidem*, 94.

vers 882; il mit ainsi fin au différend soulevé à ce sujet entre les moines de Redon, seigneurs de Langon, et les nommés Cadwobri, Bréselwobri et Wetenic, vraisemblablement habitants de Pipriac<sup>1</sup>.

Nous avons précédemment (tome IV, 219) fait connaître la seigneurie de Langon unie à celle de Brain et possédée jusqu'en 1789 par les Bénédictins de Redon; nous n'y reviendrons pas. L'abbé de Saint-Sauveur était naturellement curé primitif de Langon, et un vicaire perpétuel desservait la paroisse. Celle-ci était divisée en sept frairies, savoir : Saint-Pierre ou le Bourg, — la Couailleraye, — Bernuy, — Ballac, — le Bot, — Lachenal — et Cahan.

Le vicaire perpétuel, ou recteur de Langon, devait chaque année se rendre à Redon le jour de l'Ascension, pour prendre part avec ses paroissiens, qui avaient coutume de l'accompagner en grand nombre, à la procession solennelle que faisaient les moines de Saint-Sauveur dans la ville.

L'abbaye de Redon levait toutes les grosses dimes de Langon et fournissait au recteur une portion congrue, qui n'était que de 120 liv. au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, d'après M. l'abbé Luco<sup>2</sup>.

**ÉGLISE.** — L'église paroissiale de Langon, dédiée à saint Pierre, est fort intéressante; ses nefs sont ogivales, mais toute sa partie supérieure est romane. L'abside principale est ornée extérieurement d'arcatures saillantes reposant sur des pieds-droits formant contreforts; deux absidioles latérales existaient encore naguère et étaient du même style roman, mais celle du Midi a été détruite pour faire place à une sacristie en 1840.

Cette église possédait jadis cinq autels; ceux de Saint-Laurent et de Sainte-Marguerite ont été supprimés en 1829. Vers le même temps, on découvrit dans le chœur « une an-

1. *Cartul. Roton.*, 38.

2. *Les anciennes paroisses du diocèse de Vannes.*

cienne décoration consistant en barres rouges tirées sur un blanc sale, et en la représentation de quelques mystères de notre sainte religion<sup>1</sup>. » La nef était également ornée de peintures dans le même genre, car nous y avons nous-même découvert un saint personnage, évêque ou abbé, représenté sur un des piliers carrés qui supportent les arcs ogivaux séparant les nefs. M. Marteville signale aussi<sup>2</sup> sur ces vieilles murailles « des dessins au trait rouge représentant des sujets empruntés aux Écritures, ou des personnages isolés, entre autres un roi tenant d'une main un globe et ayant des chaussures attachées avec des cothurnes. » Enfin, M. Langlois dit avoir observé dans un endroit découvert, « au pourtour d'une arcade, des rinceaux vert pâle dans des compartiments formés par des lignes rouges<sup>3</sup>. » Nous signalons ces peintures, parce que les fresques de ce genre sont rares en Bretagne et parce qu'on les a toutes, à Langon, recouvertes de badigeon.

En 1587, Paul-Hector Scotti, abbé de Redon, permit à Jean Collobel, seigneur du Bot, de jouir à perpétuité des tombes et enfeus qu'il avait en la chapelle Saint-Jean, « et même de placer aux parois et murailles d'icelle, en peinture, ses armoiries et alliances de sa maison, et d'y ériger un banc et accouoir de bois, simple, sans queue, ni armoiries, pour se servir oyant la sainte messe<sup>4</sup>. » Mais l'abbé stipula que les seigneurs du Bot ne pourraient se prévaloir de cette permission pour prétendre avoir droit de propriété dans cette chapelle de l'église de Langon, appartenant aux moines de Redon.

Ces derniers eurent lieu de se repentir de la condescendance de leur abbé. En 1650, Françoise de Bégasson, veuve de Jean Collobel, seigneur du Bot, prétendit avoir droit à deux chapelles seigneuriales et prohibitives dans l'église de Langon : l'une, celle de Saint-Jean, située au haut de la

1. *Reg. paroiss.*

2. *Dictionn. de Bret.*, I, 440.

3. *Ibidem.*

4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 H, 2.

petite nef méridionale, à cause de sa terre du Bot, et l'autre, celle que forme l'absidiole septentrionale, à cause de sa terre de Roche. De là naquit un grand procès, pendant lequel un état de l'église de Langon fut fait le 27 août 1653 ; les commissaires y découvrirent deux pierres tombales armoriées, placées dans le chanceau de l'église, d'autres tombes dans les chapelles prétendues et plusieurs blasons dans les vitres et sur les murailles. Mais ces écussons étaient bien récents, car ils portaient tous semblablement les armes de la dame du Bot accolées à celles de son défunt mari, c'est-à-dire : *d'argent à la bande de sable chargée de trois molettes d'or*, qui est Collobel, et *d'argent à la bégasse de gueules*, qui est de Bégasson. Aussi Françoise de Bégasson fut-elle, en 1684, déboutée de sa prétention aux droits honorifiques dans l'église de Langon, et condamnée « à démolir les écussons et les trois bancs à queue qu'elle avait placés au haut de l'église, notamment sous une voûte du côté de l'évangile, à l'entrée de la chapelle de Roche <sup>1</sup>. »

Les seigneurs du Bot conservèrent toutefois un simple banc dans l'église, suivant la permission qui leur en avait été donnée en 1587, et leur enfeu dans le chœur.

Le 20 octobre 1715, la confrérie du Rosaire fut établie dans l'église de Langon, à la prière du recteur Julien de la Sauldraye, par le P. Fournier, dominicain du couvent de Bonne-Nouvelle <sup>2</sup>.

CHAPELLES. — 1<sup>o</sup> *Sainte-Agathe*. — La chapelle dédiée jadis à saint Vénier, maintenant à sainte Agathe, et située dans le bourg même de Langon, est, de l'aveu de tous les archéologues, un édifice gallo-romain. Ce monument se compose d'une absidiole voûtée, s'ouvrant par une arcade en briques, retombant sur des pieds-droits à assises formées alternative-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 H, 2.

2. *Ibidem*, 4 H, 5.

ment de pierres et de briques; cette petite abside, isolée dans l'origine, fait face à un rectangle de même largeur qu'elle, long de 5 mètres, et s'ouvrant de son côté. Cette disposition explique l'absence de toute fenêtre antique dans cet édifice, ajouré naturellement par l'interstice de 3 mètres qui sépare la nef rectangulaire de l'abside. Le rectangle n'offre de remarquable que sa construction en petit appareil romain, dont les assises sont séparées, à intervalles irréguliers, par des cordons de briques au nombre de cinq. Mais l'absidiole, profonde de 2 mètres, construite dans le même appareil et décorée des mêmes rangs de briques, présente sur sa voûte intérieure une très-curieuse fresque figurant Vénus sortant des eaux, accompagnée de l'Amour monté sur un dauphin, et environnée de poissons de toutes sortes. C'est la plus ancienne peinture païenne, demeurée à sa place primitive, que possède la France<sup>1</sup>.

Lorsque le christianisme s'établit dans nos pays au VI<sup>e</sup> siècle, on résolut d'utiliser cet édifice en en faisant une chapelle : pour cela, on réunit par des murailles l'abside et le rectangle se correspondant, on y ouvrit une porte et des fenêtres, et la voûte reçut une décoration appropriée à la destination nou-

1. Qu'était cet édifice romain? Là est la difficulté. Généralement on le regardait, jusqu'à présent, comme un ancien temple de Vénus; mais M. Alfred Ramé, dans une étude très-intéressante sur ce monument (publiée dans la *Revue archéologique* en 1866), a fait observer fort judicieusement : 1<sup>o</sup> que l'édicule de Langon n'a point la forme ordinaire d'un temple païen; 2<sup>o</sup> qu'il est inconcevable que saint Melaine, convertissant tout ce pays qu'il habitait, ait laissé subsister ce temple dédié à une infâme divinité. Rapprochant, au contraire, le monument de Langon d'un tombeau païen décrit dans le testament d'un Gallo-Romain, découvert à Bâle, M. Ramé explique parfaitement sa destination. La construction rectangulaire représente, dit-il, la « *cella memoriae*, » destinée à renfermer le corps du défunt; l'abside est l'« *œcedra*, » érigé en l'honneur des faux dieux; entre les deux, dans l'espace demeuré libre, pouvait se dresser l'autel du sacrifice, « *ara que ponatur ante id edificium.* » Enfin, les dimensions de l'enclos funèbre, « *area, promarium*, » nous sont données par celles du cimetière même de Langon, dans l'enceinte duquel subsistait naguère l'édifice. « Cette destination sépulcrale, conclut M. Ramé, n'a pas seulement l'avantage d'expliquer le plan du monument, qui ne peut convenir à un temple, elle explique encore sa conservation; car au VI<sup>e</sup> siècle (époque où vivait saint Melaine) la protection de la loi civile demeurait attachée aux tombeaux, alors qu'elle était enlevée aux édifices consacrés au culte du paganisme. »

velle de l'abside. Puis, par un compromis dont on a d'autres exemples, le culte de saint Vénier<sup>1</sup> parut propre à faire oublier Vénus, dont la représentation demeurait dans le souvenir des habitants de Langon. Aussi, en 838, cette chapelle s'appelait-elle, comme nous l'avons vu, *ecclesia Sancti Veneris*<sup>2</sup>. Au xvi<sup>e</sup> siècle, elle portait encore cette dénomination, et non loin d'elle se trouvait la fontaine de Saint-Vénier. M. de Kerdrel a même retrouvé, sur les registres baptismaux de Langon, mention, en 1674, de la chapelle Saint-Vénier<sup>3</sup>. C'est donc à une époque récente que cet édifice fut placé sous le patronage de sainte Agathe, qu'il conserve aujourd'hui. Ogée prétend que les protestants s'emparèrent de cette chapelle en 1594 et qu'ils en firent un temple, et il ajoute que, rendue au culte catholique peu d'années après, elle fut bénite de nouveau en 1602.

M. Langlois, en 1839, découvrit sur la voûte de l'abside de Sainte-Agathe une fresque ancienne, superposée à la peinture païenne de Vénus sortant des eaux; cette fresque représentait, semble-t-il, le Père Éternel bénissant quelques personnages, difficiles à reconnaître, placés à ses pieds; elle remontait très-probablement à l'époque où l'édifice fut consacré au vrai Dieu. Sur cette ancienne peinture se trouvait alors une troisième fresque très-grossière, contemporaine peut-être de la restauration de la chapelle, en 1602. Elle représentait « au centre un personnage à genoux, les mains levées sur une espèce de calice. Une autre main, qui appartenait peut-être à un corps placé au-dessus, ou qui seule était l'emblème de Dieu, était étendue sur sa tête et semblait le bénir<sup>4</sup>. » Cette peinture n'était-elle pas l'image de saint Vénier? Nous le supposons sans oser l'affirmer. Toujours est-il que ces

1. Saint Vénier était un Irlandais qui vint se sanctifier dans nos contrées, à Pluvigner, dans le Browerech.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 272.

3. *Bull. de la Société Arch. d'Ille-et-Vil.*, VII, 29.

4. Voy. la *Notice sur une ancienne chapelle de Langon*, par M. Langlois.

deux fresques chrétiennes ont disparu maintenant de la voûte de l'abside dont nous parlons, pour faire place aux derniers débris de la peinture païenne de Vénus. Le culte divin ne se fait plus, en effet, dans ce sanctuaire vénérable à tant de titres; mais nous espérons voir prochainement restaurée la plus antique chapelle de Bretagne.

2° *Saint-Michel*. — La chapelle de ce nom, aujourd'hui détruite, se trouvait au milieu des monuments mégalithiques qui couvrent la lande de Langon. Une croix s'élève maintenant dans ses ruines, et le 16 mai, fête de Saint-Michel d'été, une foire séculaire se tient à l'entour. Il est très-probable que cette chapelle fut élevée par les moines en mémoire du triomphe du christianisme sur le paganisme. Il s'y fonda une chapellenie régulière sous le vocable de l'archange saint Michel, desservie à l'origine dans cette chapelle, et plus tard dans l'église abbatiale de Redon. Le titulaire, pourvu par l'abbé de Saint-Sauveur, était toujours un moine profès de ce monastère; il avait droit au douzième de toutes les dimes de la paroisse de Langon, et ce douzième était affermé 240 liv. par an, en 1660; il avait aussi l'usufruit de quelques dimes et prairies situées aux environs de Redon, parce que son bénéfice était uni à celui d'une autre chapelle de Saint-Michel sise dans la ville de Redon.

3° *Saint-Joseph du Chêne-Mort*. — Il est fait mention en 1697 de cette chapelle, qui a été reconstruite de nos jours et qui continue d'être desservie parfois. Elle n'offre d'autre intérêt que sa position, semblable à la précédente, au milieu de monuments dits druidiques, et son nom qui rappelle l'arbre vénéré des Celtes.

4° *Saint-Christophe ou Saint-Étienne de Roche*. — Cette chapelle, construite près du manoir de Roche, n'existe plus maintenant. Un aveu de 1535 la désigne comme étant « une petite chapelle fondée en l'honneur de Dieu et de Monsieur saint Christophle et de Madame sainte Barbe. » Les seigneurs de Roche présentaient à cette chapellenie, à laquelle était uni

un autre petit bénéfice, celui de la Maisonnaye, fondé antérieurement au xvii<sup>e</sup> siècle par le prêtre Jean de Roche et un de ses parents, seigneur de Roche. D'après M. l'abbé Luco, le chapelain de Roche devait, aux derniers siècles, dire deux messes : l'une à l'autel Saint-Christophe, dans l'église de Langon, l'autre dans la chapelle du manoir de Roche, dédiée alors à Saint-Étienne.

5° *La chapelle du Bot* avoisinait le manoir de ce nom. Le couvent des Sœurs de la Providence, à Langon, possède une cloche qu'on dit provenir de cette chapelle et porter la date de 1441. C'est dans ce sanctuaire qu'en 1775 Hyacinthe de Talhouët, seigneur dudit lieu, épousa Françoise Collobel, fille du seigneur du Bot. — *Nunc* détruite.

6° *La chapelle de Bréhail* a complètement disparu ; la tradition locale en conserve seule souvenir, et l'on nous a montré dans le village de Bréhail un vieux bénitier lui ayant appartenu.

7° *La chapelle de Corbinière* est une construction récente de M. le général Ridouël, élevée dans les jardins du nouveau manoir de même nom.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 421 et 651.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 651.

#### RECTEURS DE LANGON<sup>1</sup>.

*Thibaut Aubin*, archidiaque de Penthievre, résigna en 1570.

*Julien Chaloppin*, prêtre de Saint-Malo, pourvu le 14 novembre 1570, prit possession le 19.

*Jean de Boys* ou *de Brie* était un ancien recteur de Carnac ; † janvier 1595.

*Jean Guérin*, prêtre de Nantes, pourvu en cour de Rome le 10 mars 1595, prit possession le 28 décembre.

*Pierre Thomas*, originaire de Sixt, résigna le 2 mai 1602 en faveur du suivant.

1. *Les anciennes paroisses du diocèse de Vannes*, par M. l'abbé Luco. — Réponse au quest. de 1860. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

*Jean de Layre*, prêtre de Rennes, pourvu en cour de Rome le 21 juillet 1602, prit possession le 13 octobre.

*Thomas Allouays*, prêtre de Saint-Malo, † 1618, fut inhumé le 20 mai à Miniac-sous-Bécherel, d'où il était probablement originaire.

*Michel Davy* (1628).

*Jean Martel* (1631).

*Clément Perroteau* (1674-1680).

*Jean de la Chévière*, issu des seigneurs du Pontlouët, en Fougeray, fut pourvu vers 1681; † 20 avril 1698.

*Julien de la Sauldraye*, pourvu le 19 avril 1699, prit possession le 28 mai; † 22 janvier 1729.

*André Balen*, prêtre de Paris, présenté par l'abbé de Redon et pourvu le 17 mai 1729, résigna en faveur du suivant.

*Jean-Baptiste-Joseph Guillotel*, prêtre de Rennes, pourvu en cour de Rome le 5 février 1743, prit possession le 13 avril; il construisit en 1747 le presbytère et résigna en 1769; † 10 janvier 1770, âgé de cinquante-cinq ans, et inhumé le 11 dans le cimetière.

*Guy Barré*, prêtre de Saint-Malo, pourvu en janvier 1769, résigna lui-même en 1783 en faveur du suivant, avec réserve de 450 liv. de pension.

*Joséph-François Provost*, curé de Beslé au diocèse de Nantes, pourvu en cour de Rome le 24 janvier 1784, prit possession le 3 avril et gouverna jusqu'à la Révolution.

*Jean Collet* (1803-1812).

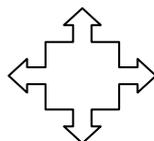
*N... Denancé* (1812-1818).

*Nicolas Coupard* (1818-1827).

*François-Alexis Lesné* (1827, † 1842).

*Joseph-Édouard Lesné* (1842-1871).

*Armand Bellamy* (1871- ).



*A suivre : Brain*

## BRAIN

*Placio* (530), — *Plaz* (836), — *Placitum* (838), — *Brain* (1238).

*Olim* du diocèse de Vannes et du territoire de Redon.

*Nunc* de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Redon.

ORIGINES. — Il est certain que la paroisse de Brain portait au v<sup>e</sup> et au ix<sup>e</sup> siècle le nom de Plaz ou Place. L'*Ancienne vie de saint Melaine*, écrite par un contemporain, semble-t-il, dit que ce grand évêque naquit, vers le milieu du v<sup>e</sup> siècle, dans le diocèse de Vannes, et fut élevé à Place : « *Fuit Melanius de parochia Venetensi ex nobilissimis parentibus oriundus; qui in fundo qui Placio vocatur nutritus*<sup>1</sup>. » Elle ajoute qu'il y fonda un oratoire sur son domaine paternel : « *Oratorium suum, quod sibi construxerat in fundo qui vocatur Placio, quem ex parentum proprietate retinebat,* » et que ce domaine se trouvait au bord de la Vilaine : « *Erat autem hoc in Placio juxta fluvium Vicenoniæ*<sup>2</sup>. »

Nous avons précédemment parlé du monastère bâti à Plaz par saint Melaine, qui y mourut vers l'an 530 (Voy. tome III, 494), et nous n'y reviendrons pas.

Si du vi<sup>e</sup> siècle nous descendons au ix<sup>e</sup>, nous trouvons dans le *Cartulaire de Redon* la localité de Plaz mentionnée plusieurs fois : en 836, « *locellum qui nominatur Plaz;* » — vers 838, « *condita plebs Placitum super flumen Visnonie;* » — en 854,

1. *Ap. Bollandum, Acta Sanctorum, I, 6 januarii.*

2. *Ibidem.*

« *insula Plaz;* » — en 857, « *plebicula que vocatur Plaz.* » Enfin, en 860, 861 et 869, le *Cartulaire* parle encore de cette île de Plaz, « *insula Plaz,* » et devant ce nom du ix<sup>e</sup> siècle les moines de Redon ajoutèrent en marge, au xvi<sup>e</sup>, « *Brain,* » pour faire connaître que cette localité avait ainsi changé de nom.

Au reste, l'une des frairies de la paroisse de Brain a toujours conservé le nom de Plaz ou Placet; on retrouve le même nom dans une partie du village de la Blandinaye, limitrophe de cette frairie; et dans le long procès poursuivi pendant près de trois siècles par les habitants de Brain et de Massérac, au sujet des marais de la Vilaine, il est fait mention, en 1625, de l'*île Placei*, contestée par les parties.

Il ne paraît pas que les moines de Saint-Melaine aient longtemps conservé Plaz après la mort de leur saint fondateur, car en 836 saint Convoyon obtint de l'empereur Louis-le-Débonnaire la paroisse de ce nom. Cette donation fut confirmée à l'abbaye de Redon en 850 par Charles-le-Chauve, roi de France, et en 857 par Érispoë, roi de Bretagne.

A cette époque, Plaz était une *condita*; mais ce n'était qu'une petite paroisse, « *locellum, plebicula,* » composée en partie d'îles situées dans la Vilaine; c'est ce qu'exprime clairement la donation d'Érispoë : « *Donavi plebiculam que vocatur Plaz et omnes insulas eidem plebicule adjacentes, sicut vetus Visnonicum cingit*<sup>1</sup>. »

Ainsi, dès 857, époque de cette donation, on distinguait à Brain l'ancien cours de la Vilaine, appelé au xvi<sup>e</sup> siècle *Vieille-Mer* ou *Vieille-Rivière*, du cours actuel de ce fleuve; mais plusieurs îles formées par cet ancien cours ne faisaient pas partie de la paroisse de Plaz, quoiqu'elles appartenissent à l'abbaye de Redon. Toutes ces îles se trouvaient, en général, le long du fleuve, depuis un lieu nommé *Cornou*, inconnu maintenant, jusqu'au *Port-Rolland*, à l'embouchure de l'Ou-

1. *Cartul. Roton.*, 371.

don. Elles furent envahies par un ennemi des moines de Saint-Sauveur, Prigent, fils de Maeloc, qui fut obligé par le roi Salomon de les restituer à ces religieux en 869<sup>1</sup>.

Il est encore à remarquer qu'à cette même date de 869, l'île de Plaz était nommée par ses habitants la Vénétie : « *Insula que vocatur Plaz quam undique commanentes alio nomine Venezia appellant*<sup>2</sup>. » Ce nom ne rappelle-t-il pas les Vénètes, que saint Melaine trouva presque tous payens, et qu'il convertit à Jésus-Christ en ressuscitant un mort parmi eux<sup>3</sup> ?

La paroisse de Plaz renfermait aussi le territoire d'Ambon : « *Terram nuncupantem tigrann Ambonn sitam in pago nuncupante Broweroc, in condita plebe Placito, super flumen Visioniam.* » Ce territoire était une île, « *insula Ambon,* » dont il est encore fait mention en 1625.

L'on est porté à croire que les deux terres de Vilar-Éblen et de Bot-Éblen faisaient également partie de la paroisse de Plaz. En 861, Ratuili vint trouver saint Convoyon dans l'île de Plaz et lui donna cette première terre : « *Venit Ratuili ad Convoionum abbatem in insula Plaz et dedit illi Vilar Eblen, ubi hortus monachorum est, cum silva et concisa.* » En ce moment, les moines de Redon possédaient déjà la terre de Bot-Éblen, sur laquelle Ratuili avait quelques prétentions; une certaine femme, appelée Berte, satisfit Ratuili en lui donnant sa métairie de Puzac, qui existe encore en Guémené.

La population de Plaz était bretonne comme celle des paroisses voisines : on y trouve mentionnés les prêtres Eudon, Arthwolon, Junwal, Alworet, Hinconan et Anauhoiarn. Ces deux-ci étaient, paraît-il, des personnages distingués : ils figurent parmi les nobles en 860, et il est parlé de la maison du dernier en 854. On voit encore présents à Plaz le prêtre Drewallon, appelé « *magnificus vir;* » deux abbés, nommés

1. *Cartul. Roton.*, 492.

2. *Ibidem.*

3. *Apud Bolland.*

Haeldetwid et Rismonoc, dont les monastères sont inconnus; le diacre Otto et le clerc Beatus.

En 860, voici quels étaient les nobles de Plaz : Anauhoiarn et Hineonan, prêtres; Wallonic, Ratfred, Catlowen, Worwoion, Renowart, etc.<sup>1</sup>

A la même époque, il est fait mention des colons de l'abbaye de Redon à Plaz; l'un d'eux, nommé Wobriant, fut tué par un certain Howen, qui en réparation de ce crime donna à saint Convoyon une terre et le manant Woretmebin avec toute sa postérité<sup>2</sup>.

Il nous est impossible de savoir pourquoi et en quel temps la paroisse de Plaz prit le nom de Brain; cette dernière dénomination ne se trouve nulle part dans les chartes si nombreuses du IX<sup>e</sup> siècle recueillies dans le *Cartulaire de Redon*, et il nous faut arriver à l'année 1238 pour trouver une mention du bailliage de Brain, « *ballivia de Brain*, » appartenant à l'abbaye de Redon.

Toutefois, depuis l'arrivée de saint Convoyon à Plaz jusqu'à la Révolution française, il ne paraît pas que ce territoire de Plaz ou de Brain ait cessé d'être entre les mains des moines de Redon. L'abbé de ce monastère était curé primitif de la paroisse, et le vicaire perpétuel, qui l'administrait en son nom, devait chaque année conduire processionnellement les habitants de Brain à l'église abbatiale de Saint-Sauveur de Redon le jour de l'Ascension, pour prendre part à la grande procession de cette fête<sup>3</sup>.

En 1580, la paroisse de Brain était divisée en huit frairies nommées : le Bourg, — la Poulneraye, — Plaz, — Rangoulas, — Ganel, — Lezin, — Trul — et Serf.

Les Bénédictins de Redon, devenus dès 836 seigneurs de la paroisse de Plaz, n'y fondèrent pas, semble-t-il, un prieuré proprement dit; ils réservèrent à leur abbaye même la jouis-

1. *Cart.*, p. 126.

2. *Ibidem*.

3. *Hist. de Redon*, par D. Jausions.

sance de ce territoire; mais ils l'unirent à celui de Langon; leur appartenant également, pour former une seule et même juridiction, qui prit le nom de *Brain et Langon*. Ils construisirent toutefois à Brain un manoir d'une certaine importance, qu'on appela vulgairement l'abbaye de Brain, dont ils firent une sorte de maison des champs, et autour de laquelle s'établirent les différents officiers de la juridiction.

L'aveu rendu au roi par l'abbé Scotti, en 1580, va nous faire connaître en quoi consistait à cette époque la seigneurie de Brain et Langon :

« Esdites paroisses a ledit sieur abbé droit de juridiction haute, basse et moyenne.

« Aussy a ledit sieur abbé droit de lever esdites deux paroisses de Brain et Langon la dixiesme partie de toutes espèces de grains et vins y croissants. Et sont les hommes et subjects desdites paroisses tenus à conduire et mener à leurs dépens, avec leurs charrettes, chevaux et bœufs, les vins desdites dixmes à la maison abbatiale dudit Brain<sup>1</sup>. »

L'abbé de Redon avait également un droit sur le chanvre et la filasse, appelé « fuzée, » et consistant en ce que chaque ménage lui devait une fusée de fil; il jouissait également des droits « d'épaves, gallois et forestage. »

« A pareillement ledit sieur abbé droit de chasse à toutes sortes de bestes auxdites paroisses, prohibitive à toute autre personne, de quelque qualité qu'elle soit. Et lorsqu'il plaist audit sieur abbé d'aller chasser sont tenus lesdits hommes et subjects faire conduire et mener, avec leurs bœufs, chevaux et harnois, les toiles, retz et filets, sans aucun paiement<sup>2</sup>. »

L'abbé de Redon avait aussi le droit prohibitif de pêcher dans la Vilaine, dont il se disait seigneur et propriétaire de-

1. En 1677, les moines de Redon affermaient 180 liv. leur dime des vins de Langon.

2. En 1439, le duc de Bretagne donna à Guillaume Chesnel, abbé de Redon, et à ses successeurs, l'autorisation « d'avoir et tenir es paroisses de Brain et Langon garennes défensables de cerfs, biches, chevreuils, lièvres, corneilles, regnards, faisants, perdrix et tous autres gibiers. » (*Cartul. de Redon, Append., 407.*)

puis l'île de Painfault, en Guémené, jusqu'à Saint-Marc, en Guipry.

Les habitants devaient « faner et abbiener » les foins de l'abbaye récoltés en Brain et en Langon, et les amener sans rétribution au logis abbatial de Brain; ils devaient aussi faire les charrois des bois nécessaires aux constructions ou réparations des moulins et chaussées appartenant à l'abbé.

Enfin, celui-ci avait pendant quinze jours, chaque année, le droit « d'estanche ès dites paroisses de Brain et Langon, » c'est-à-dire qu'il était, durant ce temps, défendu à toutes personnes, sauf aux fermiers de l'abbé, de vendre du vin en détail tant à Brain qu'à Langon.

À bord de la Vilaine et près de l'église paroissiale se trouve « le manoir de l'abbaye de Brain; » il était en 1580 précédé d'une cour et entouré d'un jardin, d'une vigne et d'un colombier. Non loin se trouvaient l'auditoire « pour l'exercice de la juridiction de Brain et Langon, » une petite maison appelée le Fau, et une autre habitation nommée la Maison-Blanche, le tout appartenant à l'abbé de Redon.

Comme la Vilaine baignait ce manoir, l'abbé avait droit « de prendre de chaque bateau chargé de sel passant devant ladite maison abbatiale une mine dudit sel, donnant seulement à boire au bateleur. »

De même, tous les bateliers conduisant des marchandises, « passant et montant par ladite rivière, au-devant de ladite maison abbatiale de Brain, » devaient s'arrêter et demander par trois fois au seigneur abbé la permission de passer; s'ils manquaient à ce devoir, ils étaient passibles d'une amende.

Le domaine proche de l'abbaye de Brain consistait en un ancien bois de haute futaie, appelé le bois de Mouillart, probablement parce qu'il était « cerné d'eau, joignant d'un côté à la rivière de Vilaine, et d'autre côté à autre rivière appelée la Vieille-Mer; » — une garenne de 4 journaux, « en laquelle il y a faux et mottes à conils; » — les deux prairies de la Haute-Rivière et du Pont-Jégo, un bois de haute futaie et

« deux réservoirs pour garder poissons, également au Pont-Jégo; » — les vastes prés de la Grande et Petite-Rivière; — le moulin à vent de Ganedel; — les deux moulins à eau « avec leurs étangs et chaussées, » appelés les Moulins-Neufs, et l'emplacement d'un vieux moulin « à fouler drap; » — enfin, « une écluse appelée la Poterne, size sur ladite rivière de Vilaine, entre la maison abbatiale de Brain et le bois de Mouillart. »

Le même domaine proche de l'abbaye de Brain s'étendait en Langon et comprenait en cette dernière paroisse ce qui suit :

Un ancien four banal, ruiné dès cette époque (1580) et situé au bourg de Langon; — les prairies de Beslé, de Sainte-Catherine et de Sainte-Croix; — les moulins à vent de Langon et des Tréaux; — le moulin à eau de Montenac<sup>1</sup>.

L'abbé de Redon avait droit à la moitié des deniers recueillis au passage de Port-de-Roche, sur la Vilaine; or, il était dû « par chacune personne étrangère passant audit passage un denier, par chacun homme de cheval six deniers, et par chacune charrette chargée douze deniers. » Toutefois, les habitants de la paroisse de Langon étaient exempts de payer ce devoir, parce qu'ils devaient fournir à l'abbé de Redon, chaque année, « une petite quantité de chanvre pour entretenir le cordage requis pour ledit passage, ou bien du bled à l'équipolent. »

Disons maintenant quelques mots du logis abbatial de Brain. Ce manoir fut détruit vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle par les calvinistes, alors puissants à Fougeray et aux environs. Toutefois, on distinguait encore au xviii<sup>e</sup> siècle l'ancien réfectoire des moines, servant alors de grange.

1. En 1574, les moines de Redon arrentèrent plusieurs bois qu'ils possédaient à Langon à Jean Collobel, seigneur du Bot, à Jean de Roche, seigneur du Val-Hamon, etc.; ils arrentèrent à la même époque la pièce de la *Garenne de Langon*, contenant 6 journaux, à Pierre Porcher, s'y réservant toutefois le droit de chasse. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*)

Nous extrayons ce qui suit d'un curieux procès-verbal dressé le 30 mai 1586 :

« La maison abbatiale de Brain est fort ancienne, et pour entrée en icelle y a grande et petite portes avec un grand portail sur lequel y a écusson *armoyé d'hermines*, couronné de hauts fleurons<sup>1</sup>. Entrés dans ladite maison, avons vu que autour d'une grande cour y a plusieurs logix anciens en la muraille de l'un desquels y a un écusson ancien, sur pierre, armoyé de pareilles armes ducales, et au logix principal y a tours et tourelles, grandes salles, prisons sous iceluy; et au devant dudit portail et entrée de ladite maison, à costé d'icelle, y a auditoire, et, à vis d'icelle, un post où y a ancien collier de fer, que le sieur abbé de Redon nous a dit luy appartenir, et que anciennement y avait justice élevée de quatre posts en ladite paroisse de Brain, et qui est à présent tombée et qu'il a droit de les y avoir<sup>2</sup>. »

Vers 1742, Oswald de la Tour-d'Auvergne, abbé commendataire de Saint-Sauveur de Redon, étant venu visiter son abbaye, résolut de reconstruire le manoir de Brain, qui faisait partie de sa mense abbatiale. Il fit donc faire par l'architecte Abeille, de Rennes, un devis et un plan qui vraisemblablement furent exécutés.

Les anciennes armoiries de l'abbaye de Redon se voient encore, quoique mutilées, sur les deux façades du manoir de Brain; dans la cour se trouve la maison du Fau, antique construction ornée à la façon du xv<sup>e</sup> siècle et ayant une curieuse cheminée composée de quatre tuyaux octogones accolés. De cette cour on entrait directement dans l'église autrefois. Dans le bourg est aussi la Maison-Blanche; la porte supportait naguère l'écusson abbatial. Les autres anciens bâtiments ont disparu, car l'architecte Abeille les avait tous condamnés à tomber, sauf la salorge et le colombier. Mais on

1. C'était l'écusson des ducs de Bretagne, fondateurs de Redon.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

voit encore dans le bourg un bon nombre de maisons anciennes, d'une certaine apparence; c'étaient les demeures des officiers de la juridiction de l'abbé de Redon, avant que la Révolution fût venue détruire ce puissant monastère et séculariser ces biens que la charité des fidèles avait donnés à l'Église.

Outre la pension de 120 liv. que lui payaient en 1619 les moines de Redon, le recteur de Brain avait la jouissance du presbytère et d'une pièce de terre adjacente. « Par concordat avec les abbés de Redon, une partie des dîmes lui était parfois abandonnée pour remplacer cette pension. Telle était sa condition en 1768, lorsque la portion congrue fut élevée à 500 liv. Aussi le titulaire de cette époque se hâta-t-il de déclarer, le 9 décembre de cette année, qu'il abandonnait toutes les dîmes à l'abbaye et optait pour la susdite pension<sup>1</sup>. »

Brain a perdu beaucoup de son importance primitive depuis l'érection récente de la paroisse de La Chapelle-Saint-Melaine, dont le territoire a été distrait du sien. Dès 1855 le recteur de Brain alla habiter La Chapelle et y transféra le culte public; en 1875 on créa deux communes, Brain et La Chapelle, et en 1877 le bourg de Brain, qui n'avait plus de prêtre depuis 1855, devint le chef-lieu d'une paroisse distincte de La Chapelle.

ÉGLISE. — L'église paroissiale de Brain n'offre guère de style; cependant M. l'abbé Brune la croit romane en partie; elle se compose d'une nef avec un seul collatéral au Sud et une chapelle au Nord; les voussures et les colonnettes prismatiques du portail principal, à l'Occident, indiquent le xv<sup>e</sup> siècle. A cette époque, en effet, elle fut au moins dans cette partie reconstruite et consacrée, comme l'indique la note suivante que nous avons retrouvée dans le *Registre des épousailles* de 1576 :

1. M. l'abbé Luco, *Les anciennes Paroisses de l'évêché de Vannes*.

« Le 28<sup>e</sup> jour de mars l'an 1459, fut l'église de Brain et les autels d'icelle consacrés, sauf celui de la chapelle de Nostre-Dame, parce qu'il était rompu; et fut faite ladite consécration par Monseigneur Yves de Pontsal, évêque de Vannes, et furent présents Yves Le Sénéchal, abbé de Redon Révérend Père en Dieu Messire Blanchet, abbé de Prières dom Pierre Pichorél, recteur de Pluherlin, Georges Le Bougon, vicaire de la paroisse de Brain, Robert Roul, Roul Hynoet, Georges Languez, Guillaume Fortin et Macé Robin, et maistre Guillaume de Brohays, vicaire de Langon et chaste-lain dudit lieu et de Brain, et plusieurs autres. Et y donna mondit seigneur de Vannes, en perpétuel, au dimanche après le Sacre, à tous ceux et celles qui visiteront ladite église et donneront de leurs biens en bonne dévotion, quarante jours de pardon. »

Cette église est sous le vocable de saint Melaine; on y voyait au xvii<sup>e</sup> siècle les autels du Rosaire, de Saint-Germain, Saint-Nicolas, Saint-Jean, Saint-Étienne et Saint-Armel; elle avait alors un jubé et un sacraire près duquel fut inhumé, vers 1642, le recteur Jean Billart.

Dans le cimetière est un groupe de terre cuite, daté de 1781, et représentant l'ensevelissement de Notre-Seigneur; on y retrouve les personnages traditionnels autour du Sauveur, c'est-à-dire Marie, Magdeleine, Joseph d'Arimatee et Nicodème; ce petit monument n'est pas sans mérite.

CHAPELLES. — 1<sup>o</sup> *La chapelle de Ganedel* existait au xvi<sup>e</sup> siècle, car nous y voyons célébrer plusieurs mariages en 1595; on y inhumait aussi assez fréquemment au xvii<sup>e</sup> siècle. L'un de ses derniers chapelains fut Jérôme Le Breton, † en 1784.

Pendant la Révolution, cette chapelle fut dévastée et ruinée; vers 1823, M. Piel, recteur de Brain, en utilisa les débris dans la construction de la chapelle suivante.

2<sup>o</sup> *La chapelle de Saint-Melaine*, construite vers 1823, est devenue église paroissiale.

3° *Autre chapelle de Saint-Melaine*, bâtie ou plutôt relevée par la famille Vimont, à peu de distance du bourg de Brain. Cette reconstruction date du commencement de ce siècle, et une fondation de messes a été faite dans cette chapelle par M. et M<sup>me</sup> Vimont, qui s'y sont fait inhumer.

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 494.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 399.

#### RECTEURS DE BRAIN<sup>1</sup>.

*Georges Le Bougon* (1459).

*Alban Le Brun* résigna en 1480.

*Julien Nepveu*, recteur dès 1575, † octobre 1594.

*Maurice Martel*, prêtre de Vannes, présenté par l'abbé de Redon le 22 octobre 1594, prit possession le 30 novembre. Il débouta Jean Nepveu, qui s'était fait pourvoir par le nonce apostolique.

*Maury Merlet* (1608-1644).

*Jean Pavin* (1649).

*Jean Billard*, † vers 1642.

*Pierre Robert*, prêtre de Vannes, présenté par l'abbé de Redon, fut pourvu le 23 juin 1642 et prit possession le lendemain.

*Jean Mahieux* (1653-1676).

*Gervais de Cordé* (1681); il résigna en faveur du suivant, le 19 octobre 1692, avec réserve d'une pension de 200 liv., et devint recteur de Renac.

*Damien Cléreau*, prêtre de Renac, pourvu en cour de Rome le 19 octobre 1692, prit possession le 24 juin 1693; il débouta Jean Le Doyen, qui prétendait à son bénéfice. † le 5 septembre 1725 et inhumé le 6 dans le cimetière.

*Sébastien Guihoux*, prêtre de Nantes, pourvu le 24 février 1726, prit possession le 22 mars suivant; † novembre 1737.

*Julien-Hyacinthe Potiron*, diacre de Nantes, pourvu le 9 janvier 1738, prit possession le 24 de ce mois; † âgé de soixante-huit ans, le 28 avril 1782, et inhumé le 30 dans le cimetière.

*Jean Marot*, prêtre de Vannes, pourvu le 20 mai 1782, prit possession le 24; † au bout de deux ans.

*Jean-Baptiste Guémené*, prêtre de Vannes et vicaire à Brain, fut pourvu le 3 juin 1784 et prit possession le 8; † âgé de cinquante-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — M. l'abbé Luco, *Les anciennes Paroisses du diocèse de Vannes*, etc.

deux ans, le 12 juin 1788, et inhumé le 13 dans le cimetière, près du calvaire.

*Philippe Guémené*, prêtre de Brain, présenté, comme tous ses prédécesseurs, par l'abbé de Redon, fut pourvu le 23 juillet 1788 et prit possession le 30 de ce mois; il ne quitta sa paroisse qu'à la fin de 1792. Il eut pour vicaire Julien Racapé, originaire de Saint-Just, et martyrisé à Redon le 1<sup>er</sup> novembre 1793.

Philippe Guémené reprit ses fonctions pastorales en 1803; † 1815.

*Pierre Piel* (1815, † 1867).

*Pierre Bucherie* (1867-1874).

*François Gentilhomme* (1874-1876).

*François Sacquet* (1876-1877).

*Nicolas Piquel* (1877- ).

